

1. **Nos offres, dessins, gravures et imprimés** de toutes natures sont remis à titre documentaire et sans engagement de notre part. Ces documents restent notre propriété et ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers sauf accord écrit de notre part. Sauf convention particulière, le délai d'option de nos propositions est de quatre semaines. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification en cas de changement intervenu dans nos fabrications.
2. **Les commandes** ne deviennent définitives qu'après l'envoi d'un accusé de réception de commande de notre SIEGE SOCIAL et sont enregistrées aux conditions de vente et de paiement ci-après, sauf stipulations spéciales acceptées d'un commun accord et malgré toutes clauses contraires pouvant figurer sur les documents du client. Notre Société n'est liée par les engagements qui pourraient être pris par ses représentants ou employés qu'après son acceptation écrite. Aucune erreur provenant de commandes incomplètes ne peut nous être imputée.
3. Sauf spécifications spéciales, nos **prix** s'entendent hors taxe, départ usine de Vaulx-en-Velin, sans emballage, ni transport, ni frais d'essai, de réception ou de mise en service. Aucune erreur de calcul ou faute de frappe ne peut nous engager. Toute demande d'intervention de nos services techniques après-vente devra faire l'objet d'une commande écrite et sera facturée suivant tarif en vigueur. Nos prix sont basés sur les conditions économiques actuelles et pourront être révisés, avant date d'expédition, en cas d'une augmentation sensible intervenue par suite de fluctuations de change, taxes, droits de douane, hausses de prix de nos fournisseurs, etc., et conformément à la réglementation en vigueur.
4. **Les délais de livraison** ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. Tous événements imprévus, tels que manque de matières premières, de main-d'œuvre, insuffisance ou retard de moyen de transport, arrêt de chemin de fer ou autres motifs importants, ainsi que tout cas de force majeure, nous dégagent du respect du délai de livraison convenu. Les retards éventuels ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande et ne donnent ni droit à des retenues de paiements ni à des dommages et intérêts.
5. **L'expédition** est toujours réalisée à notre convenance sauf instructions spéciales de la part de nos clients. Toutes opérations de transport, assurance, entreposage ou manutention sont à la charge, aux frais, risques et périls du client, même lorsque l'expédition a été faite franco de port. Il appartient au destinataire de vérifier les expéditions lors de l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, des recours contre le transporteur. Le risque des articles livrés est transféré au moment où la livraison quitte nos dépôts. Au cas où l'expédition ou la prise en charge par le client serait retardée pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, le risque est transféré à la date à laquelle nous signalons au client que la marchandise est disponible.
6. **Les livraisons partielles** d'appareils peuvent être effectuées à notre convenance et facturées, sauf indications contraires et expresses de la part du client.
7. **L'emballage** est de qualité commerciale courante et n'est pas repris. Nous refusons tout avoir pour retour d'emballage.
8. **Conditions de paiement** : Tous les paiements sont faits au siège de notre Société, sauf conditions particulières expressément convenues, à la date de facturation. Nous n'acceptons pas d'escompte pour paiement anticipé. Sauf convention expresse et écrite, aucune retenue de garantie sur facture n'est acceptée. Si une facture n'est pas payée à son échéance, la somme due portera intérêts de plein droit d'au minimum trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure spéciale. A ce montant s'ajoutent des frais forfaitaires de recouvrement. En cas de retard, le paiement de toutes les factures deviendra immédiatement exigible, même si elles ont fait l'objet de traites acceptées. Nous pourrions aussi exiger dans ce cas, pour toute fourniture nouvelle, quelles que soient les conditions convenues, le paiement comptant avant l'expédition et suspendre ou résilier toute commande en cours. Il en sera de même en cas de changements de situation du client, tels que décès, incapacité, cessation de paiements, liquidation, règlement judiciaire, faillite, dissolution ou modification de forme, cela même après exécution partielle d'une commande. Nous nous réservons le droit, en cours d'exécution d'un contrat et avant livraison, de réclamer des garanties en rapport avec l'importance du crédit consenti ou à consentir.
9. **Les réclamations** pour manque de matériel ou matériel non conforme doivent être présentées immédiatement à l'arrivée ou à la réception.
10. **Garanties** : Nous garantissons notre matériel contre tous défauts de fabrication ou de matières premières pour une durée de 1 an à dater de la livraison. Les frais de port aller et retour du matériel retourné en nos ateliers restent à la charge du client. Cette garantie est strictement limitée à nos appareils. Elle n'est valable que dans la mesure où le matériel livré est utilisé dans les conditions indiquées sur l'accusé de réception de commande et en conformité avec la notice de montage. Le client doit s'assurer au préalable de la compatibilité de notre matériel avec l'installation existante et d'une manière générale avec tout élément qui ne serait pas fourni par notre société. Notre garantie deviendra caduque en cas de réparation effectuée par le client ou un tiers. Si la réclamation a pour objet des défauts reconnus par nous, soit de la qualité de l'appareil soit de la matière première ou de la conception, nous le remplacerons gratuitement en totalité ou partiellement. Aucune autre réclamation pour préjudice indirect, par exemple détérioration d'autres objets, frais de transport, arrêts de production, etc., n'est admise. Les travaux exécutés sous garantie ne peuvent être effectués qu'en usine ou sur avis de nos spécialistes sur chantier. Les pièces ainsi remplacées restent notre propriété.
11. **Annulation et retour** : En cas d'annulation de commande, les frais encourus par notre Société sont à la charge du client. Les appareils de série ayant moins d'un an de livraison et n'ayant jamais été montés ni utilisés peuvent être repris ou échangés sous réserve d'un accord écrit de notre part.
12. **Clause attributive de juridiction** : Toute contestation relative à une fourniture ou à son règlement relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LYON, quelles que soient les conditions de vente, de livraison et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. En conséquence, le client renonce à se prévaloir de toute autre clause attributive de juridiction figurant dans ses documents contractuels ou dans ceux d'un tiers. La présente clause ne comporte aucune exception ou dérogation.

Le droit applicable au présent contrat est le droit français.